

THONON agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE THONON AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération fait connaître que, conformément à l'arrêté n° ARR.URB2019-006 en date du 04 octobre 2019, il sera procédé à une enquête publique sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bas-Chablais portant sur les 17 communes de l'ancienne Communauté de Commune du Bas-Chablais (Anthy-sur-Léman ; Ballaison ; Bons-en-Chablais ; Brenthonne ; Chens-sur-Léman ; Douvaine ; Excenevex ; Fessy ; Loisin ; Lully ; Margencel ; Massongy ; Messery ; Nernier ; Sciez-sur-Léman ; Veigy-Foncenex ; Yvoire)

Cette élaboration du PLUi du Bas-Chablais vise à remplacer les documents d'urbanisme applicables sur les 17 communes du PLUi.

Le PLUi du Bas-Chablais constitue un document de planification stratégique qui établit à l'échelle des 17 communes un projet global d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Le PLUi du Bas-Chablais a été élaboré sur la base des nouvelles dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'enquête publique se déroulera du lundi 04 novembre 2019 à 9h00 jusqu'au vendredi 06 décembre 2019 à 17h00 pour une durée de 33 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Thonon Agglomération, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 2 Place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 – 742017 THONON-LES-BAINS Cedex. Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Thonon Agglomération (04.50.31.25.00).

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- Une note de synthèse sur le déroulé de la procédure et le contenu du PLUi du Bas-Chablais ;
 - Les délibérations et arrêté adoptés pour la procédure de PLUi du Bas-Chablais ;
 - Le projet de PLUi arrêté au Conseil Communautaire de Thonon Agglomération le 16 juillet 2019, comprenant :
 - Le Rapport de Présentation, incluant l'évaluation environnementale et son résumé non technique
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDi)
 - Les pièces réglementaires : Règlement écrit, règlements graphiques
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et thématiques
 - Les annexes (annexes sanitaires, servitudes d'utilité publique...)
 - Les délibérations des communes relatives aux avis qu'elles ont émis sur le dossier du PLUi arrêté le 16 juillet 2019 ;
 - Les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), et par l'Autorité Environnementale (Ae) ;
 - L'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
 - Le bilan de la concertation ;
- Le Porter à Connaissance de l'Etat (PAC).

Le projet d'élaboration du PLUi du Bas-Chablais a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à enquête publique. En vertu de l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, le projet d'élaboration du PLUi et son rapport de présentation ont été transmis à l'autorité environnementale.

Afin de conduire l'enquête publique du PLUi du Bas-Chablais, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné par ordonnance n°E19000273/38 du 20 août 2018 et décision modificative du 2 septembre 2019, Michel PUECH en qualité de Président de la commission d'enquête, Denis ECARNOT, Philippe JACQUEMIN, André BARBET et Dominique MISCIOSCIA en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est l'Antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – Domaine de Thénières – 74140 BALLAISON.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique : Antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON – pendant la durée de l'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture (sauf le 11 novembre pour raison de jour férié) et dans les mairies des 17 communes concernées par le PLUi aux jours et heures d'ouverture habituelles :

Anthy-sur-Léman – Ballaison – Bons-en-Chablais – Brenthonne – Chens-sur-Léman – Douvaine - Excenevex – Fessy – Loisin – Lully – Margencel – Massongy – Messery – Nernier - Sciez-sur-Léman – Veigy-Foncenex – Yvoire.

Un poste informatique sera mis à disposition du public sur les lieux de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture mentionné dans le tableau annexé, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Le dossier numérique de l'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme : <https://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1543>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Thonon Agglomération.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture au public mentionné dans le tableau annexé
- Sur le registre numérique accessible sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme <https://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1543>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1543@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Par voie postale en adressant un courrier à :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête du PLUi du Bas-Chablais
Thonon Agglomération
Service Urbanisme
Domaine de Thénières – 74140 BALLAISON

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

Sites	Permanences de la Commission d'enquête	Lieux d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture
Thonon Agglomération	Vendredi 06 décembre 2019 : 14h-17h	Domaine de Thénières 74140 BALLAISON	Lundi au Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h
Anthy-sur-Léman	Mardi 03 décembre 2019 : 14h-17h	7, rue de la Mairie 74200 ANTHY SUR LEMAN	L ; Me ; J ; V : 8h30-12h/14h-16h30 M : 14h-16h30 S : 9h-12h
Ballaison	Lundi 18 novembre 2019 : 09h-12h	79, route des fées 74140 BALLAISON	L ; J ; S : 8h30-12h M : 8h30-12h/13h30-17h30 V : 8h30-12h/13h30-18h30
Bons-en-Chablais	Lundi 04 novembre 2019 : 14h-17h Mercredi 13 novembre 2019 : 14h-17h Samedi 30 novembre 2019 : 09h-12h Jeudi 05 décembre 2019 : 14h-17h	15, Place Henri Boucher 74890 BONS EN CHABLAIS	L : 14h30-17h30 M : 9h-12h/14h30-17h30 Me ; J ; V : 9h-12h/14h30-17h S : 9h-12h
Brenthonne	Vendredi 08 novembre 2019 : 14h-17h	21, Route de Thonon les Bains 74890 BRENTHONNE	L : 14h-17h M ; V : 14h-19h S : 9h-12h
Chens-sur-Léman	Mercredi 13 novembre 2019 : 09h-12h	1127, rue du Léman 74140 CHENS SUR LEMAN	L ; M ; V : 8h-11h30/15h-18h Me : 9h-12h J : 8h-11h30 1 ^{er} samedi du mois : 9h-12h
Douvaine	Mercredi 06 novembre 2019 : 14h-17h Samedi 16 novembre 2019 : 09h-12h Vendredi 22 novembre 2019 : 16h-19h Mardi 03 décembre 2019 : 09h-12h	Place de l'Hôtel de Ville 74140 DOUVAINE	L ; M ; Me : 8h30-12h/13h30-17h J : 13h30-17h V : 8h30-12h/13h30-16h30 S : 9h-12h
Excenevex	Vendredi 15 novembre 2019 : 09h-12h	81, rue des Ecoles 74140 EXCENEVEX	L ; M ; V : 8h00-12h/13h30-17h Me ; J : 8h-12h S : 9h-12h
Fessy	Mardi 12 novembre 2019 : 09h-12h	1, Place de la Mairie 74890 FESSY	M : 8h30-12h Me : 14h-19h S : 9h-12h
Loisin	Lundi 18 novembre 2019 : 15h-18h	1, Grande Rue 74140 LOISIN	L ; M : 14h-18h Me : 9h-12h/14h-18h J : 9h-12h/14h-19h V : 9h-12h/14h-17h
Lully	Vendredi 29 novembre 2019 : 16h-19h	155, rue de la Vieille Ecole 74890 LULLY	L ; M ; Me ; J : 14h-18h V : 14h-19h
Margencel	Jeudi 21 novembre 2019 : 14h-17h	4, Place de la Mairie 74200 MARGENCEL	L ; M ; Me ; J ; V : 14h-17h S : 9h-12h
Massongy	Vendredi 08 novembre 2019 : 09h-12h	Route de l'Eglise 74140 MASSONGY	L ; Me ; V : 8h-12h M : 8h-12h/14h-18h30 S : 9h-12h
Messery	Mercredi 06 novembre 2019 : 09h-12h	Place de la Mairie 74140 MESSERY	L : 8h30-12h/14h-18h M ; Me ; J ; V : 8h30-12h 1 ^{er} samedi du mois : 9h-12h
Nernier	Jeudi 28 novembre 2019 : 09h-12h	14, Route de la Mairie 74140 NERNIER	L ; M ; J : 9h-12h V : 9h12h30/13h30-17h
Sciez-sur-Léman	Lundi 04 novembre 2019 : 09h-12h Vendredi 15 novembre 2019 : 16h-19h Samedi 23 novembre 2019 : 09h-12h Mercredi 27 novembre 2019 : 14h-17h	614, Avenue de Sciez BP 20 – 74140 SCIEZ	L ; M ; Me ; J ; V : 9h-12h/14h-17h S : 9h-12h
Veigy-Foncenex	Samedi 09 novembre 2019 : 09h-12h Mardi 12 novembre 2019 : 14h-17h Mercredi 20 novembre 2019 : 17h-20h Jeudi 28 novembre 2019 : 14h-17h	26, Route du Chablais 74140 VEIGY FONCENEX	L ; M ; Me ; V : 8h30-12h/14h-17h J : 14h-17h 1 ^{er} samedi du mois : 9h-11h30
Yvoire	Mercredi 20 novembre 2019 : 09h-12h	3, Place de la Mairie 74140 YVOIRE	L ; Me ; J : 8h30-12h/13h30-17h M : 8h30-12h/13h30-18h V : 8h30-12h

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLUi. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Thonon Agglomération, dans les 17 mairies des communes et à la Préfecture de Haute-Savoie dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sans limitation de délai, dans les conditions prévues au Titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de Thonon Agglomération, pour y être tenu à disposition du public durant 1 an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération.